	Service formation	Mise à jour le : Le mercredi 3 janvier 2024
		2 page(s)
	Conditions générales de vente	Version 1

Le service départemental d'incendie des Hautes-Alpes (SDIS 05), dont l'état-major est situé Centre Colonel Patrice BLANC quartier PATAC 05000 GAP met en place et dispense des formations à destination des sapeurs-pompiers, du grand public, des personnels des établissements publics et privés, des collectivités, des services de l'Etat sur tout le département des Hautes-Alpes, seule ou en partenariat.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par le service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès du SDIS 05 implique l'acception sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, le SDIS 05 s'engage à fournir une convention au client. Ce dernier est tenu de retourner au SDIS 05 un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». En fin de formation, une ou des attestations, un ou des titres ou un ou des diplômes lui est fourni.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros. Ce prix intègre l'ensemble des taxes en vigueur. Dès la fin de la prestation, le SDIS 05 transmet un titre de recette à l'encontre du débiteur (le client) au payeur départemental qui lui transmet la facture. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Le délai de paiement correspond au délais légal.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où le SDIS 05 ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse formation@sdis05.fr. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 90% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite au SDIS 05 dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeur, le SDIS 05 ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par courriel.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique…), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès du SDIS 05. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client au SDIS 05 sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre le SDIS 05 et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Suivi des modifications

Version	*Date de la version*	*Motivations de la modification*	*Pages concernées*
1	01/01/2021	Création des CGV	Toutes
2	01/01/2024	Modification Service	Entête